

Recrutement - Ecopasseur

A. Conditions générales

Nul ne peut être recruté s'il ne remplit les conditions suivantes :

1. Être belge lorsque les fonctions à exercer comportent une participation directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat, de la Communauté ou de la Région, dans les autres cas, être belge ou citoyen de l'Union Européenne ;
 2. Jouir des droits civils et politiques ;
 3. Être de bonne conduite, vie et mœurs ;
 4. Être âgé de 18 ans au moins ;
 5. Être porteur d'un diplôme ou certificat d'étude suivant les conditions propres à l'emploi à conférer
 6. Réussir un examen de recrutement
- L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées aux points 1 à 3.

B. Profil de la fonction

Ecopasseur

Le candidat H/F/X doit être à même de (liste non exhaustive) :

Mission principale

Conformément aux objectifs fixés en concertation avec la ligne hiérarchique, l'éco-passeur est un « conseiller énergie » et un « conseiller logement ». Il développe des stratégies que ce soit en matière de logement ou d'énergie qui correspondent aux besoins de la commune et des citoyens. Il identifie des missions spécifiques qu'il traduit en actions à mener.

En tant que « conseiller énergie », il contrôle la performance des bâtiments. Il développe une stratégie d'amélioration de la gestion des ressources énergétiques. Il investit au sujet de la consommation et du fonctionnement énergétiques de la Commune et analyse le fruit de ses observations. Il répond à toutes problématiques citoyennes afin d'aider et d'inciter à l'amélioration de la qualité des logements privés.

En tant que « conseiller logement », il coordonne (avec le CPAS) les actions en matière d'amélioration des logements et l'accès à tous à un logement décent et de qualité. Il a une mission d'information générale au citoyen sur les matières de développement durable/énergie/logement.

Missions spécifiques

- Etablir le cadastre énergétique des bâtiments communaux et prioriser les investissements en économie d'énergie

Pour cela, il est capable de/d :

- Etablir un mini-audit énergétique des bâtiments
- Récolter les données de consommation et les traiter afin d'en sortir des données exploitables
- Mettre en place des instruments de mesure afin de contrôler et surveiller les consommations irrégulières et communiquer plus aisément
- Tenir à jour une comptabilité énergétique annuelle et/ou mensuelle

- Etablir un diagnostic concernant les pathologies du bâtiment, des installations et des modes d'utilisation

Pour cela, il est capable de/d' :

- visiter les bâtiments pour aller observer le fonctionnement et l'utilisation des installations
- s'entretenir avec les occupants des bâtiments pour les interroger sur leur utilisation des installations techniques
- analyser la consommation énergétique des installations, ainsi que les modes d'utilisation des équipements (thermostat d'ambiance, vannes thermostatiques, systèmes de régulation, etc.) mais également son efficacité
- examiner le fonctionnement des installations de chauffage, du système de production d'eau chaude, du système de ventilation
- analyser la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment (murs, toitures, vitrages, planchers, portes...), identifier et enquêter sur les causes des pertes d'énergie

- Analyser les données, modes de fonctionnement et proposer des solutions durables

Pour cela, il est capable de/d' :

- Analyser et comparer les informations relatives à la consommation d'énergie des années antérieures en fonction des bâtiments, des installations, etc
- Rendre un avis relatif à la performance énergétique des installations techniques
- Etudier la faisabilité des améliorations souhaitées ou des installations conseillées
- Comparer les offres des fournisseurs, entrepreneurs, les prestataires de service
- Budgétiser le coût des installations, transformations utiles à l'amélioration de la performance énergétique, mais également le retour sur investissement pour les différentes recommandations
- Déterminer la stratégie et les actions à entreprendre pour résoudre les problématiques énergétiques
- Fixer des objectifs pour réduire la consommation d'énergie primaire des bâtiments
- Proposer des interventions à effectuer pour améliorer la performance énergétique des installations
- Prospector à la recherche de nouvelles méthodes et techniques
- Se tenir au courant des évolutions législatives et techniques relatives à la performance énergétique
- Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables lorsque cela se justifie d'un point de vue technique et économique
- Prioriser les adaptations et aménagements utiles à l'amélioration de la performance énergétique des installations techniques
- Coordonner les interventions des bureaux d'étude externes
- Veiller, avec le Service des Travaux, à la bonne maintenance du matériel, de son utilisation, de ses performances énergétiques, mais également au contrôle de la performance énergétique

- Former, informer et prévenir

Pour cela, il est capable de/d' :

- S'assurer du respect de la réglementation relative à la performance énergétique des bâtiments (PEB) et peut-être amené à établir et délivrer des certificats PEB portant sur les bâtiments de l'Administration communale
- Conseiller l'autorité dans les choix d'acquisition de patrimoine mobilier utilisant de l'énergie (véhicules, machines, etc.)
- Organiser et participer à l'information et la formation des citoyens sur tout sujet ayant trait à l'économie d'énergie
- Initier et entretenir une politique interne à l'administration de réduction de l'énergie

- Améliorer le pack des logements privé et mettre à la disposition de tous l'accès à un logement de qualité

Pour cela, il est capable de/d' :

- Conseiller les citoyens sur les primes et autres facilités lors d'investissement en économie d'énergie
- Informer et accompagner les citoyens des possibilités de mettre un logement dans le circuit locatif social via une agence immobilière sociale afin d'augmenter le nombre de logement pour les ménages à revenu précaire
- Informer et accompagner les citoyens afin d'améliorer leur logement tant du point de vue énergétique que de la salubrité
- apporter une aide administrative dans l'organisation de la commission logement et le suivi des dossiers AIS.

- Coordonner les actions en faveur du climat dans le cadre de l'adhésion à la « convention des maires »

Pour cela, il est capable de/d' :

- Mettre en place toutes mesures de communication visant inciter les citoyens et les entreprises à agir concrètement en vue de rentrer dans les objectifs pour le Climat et le développement durable
- Mettre en place des actions visant à rendre la commune plus résiliente
- Mettre à jour les données du plan PAED sur la province de Namur
- Informer des actions en continu envers le grand public
- En continuité avec l'Eco-conseiller, avancer dans les fiches énergie de l'Agenda 21
- Suivi des projets en cours (panneaux photovoltaïques, renowatt, ureba, etc.)

C. Atouts supplémentaires

Vous avez une compétence (attestée, le cas échéant, par tout document probant) dans la pratique de la législation PEB.

Vous disposez :

- d'une connaissance des législations spécifiques aux matières traitées constitue une réelle nécessité
- d'une expérience dans les domaines d'intervention « Ecopasseur »
- de réelles compétences de communication
- du sens des responsabilités, une facilité à travailler en concertation
- de la flexibilité permettant, notamment, de gérer les urgences de manière appropriée

Enfin, connaître le fonctionnement d'une Administration publique locale est un sérieux atout.

D. Type de contrat

Contrat à durée indéterminée sous statut APE – Temps plein (37h30/semaine, répartis à mi-temps sur les Communes de Profondeville et Assesse), dans le cadre du projet soutenu par le Plan Marshall2.vert.

L'échelle barémique attachée à cette fonction est l'échelle B1 (barème RGB de la fonction publique locale et provinciale) - Traitement annuel sur base d'un temps plein : min. : 18.026,82 EUR – max. : 25.011,57 EUR (montants à indexer : indice actuel 1,7410)

E. Conditions spécifiques

1. Être titulaire d'un Baccalauréat spécifique à la fonction
2. Être en possession d'un permis de conduire B.
3. Réussir les examens portant sur les matières suivantes :
 - une épreuve écrite : synthèse et commentaire critique sur un sujet d'ordre général (30 points) ; connaissances et capacités requises pour exercer la fonction, portant sur des matières déterminées dans l'offre d'emploi (40 points) ;
 - une épreuve orale consistant en un entretien à bâtons rompus, destinée principalement à apprécier la maturité des candidat(e)s, leur présentation, ainsi que la manière dont ils exposent leurs idées personnelles et leurs aptitudes à exercer la fonction (30 points).

NB : Les candidats, pour être sélectionnés, devront obtenir 50 % des points pour chacune des épreuves et le total final de toutes les épreuves doit être d'au moins 60 % pour que la candidature soit retenue

F. Documents à fournir avec la candidature :

1. Lettre de motivation et curriculum vitae
2. Extrait du casier judiciaire (modèle 596), délivré moins de deux mois avant la date limite de clôture des candidatures
3. Copie des diplômes requis pour l'emploi
4. Copie du permis de conduire
5. Passeport APE

L'acte de candidature :

- devra être adressé au Collège Communal de Profondeville - Chaussée de Dinant 2 à 5170 Profondeville, par **lettre recommandée** (cachet de la poste faisant foi) ou par **remise d'un écrit contre accusé de réception** au Service du Personnel (du lundi au vendredi : de 8h à 12h30 – 081/42.02.48 ou 081/42.02.19), pour le 17 juillet 2020.
- sera accompagné de **tous** les documents énumérés dans la rubrique F « *Documents à fournir avec la candidature* »

L'absence d'un des documents demandés entraînera la nullité de la candidature.